Reçu en préfecture le 18/01/2024

Publié le

ID: 087-278708516-20240102-20240102\_APH-AI



## Arrêté du 02 JANVIER 2024

La Directrice Générale de LIMOGES HABITAT,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment l'article R 421-18,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT, en date du 19 décembre 2023 relative aux délégations de signature accordées par la Directrice Générale aux membres du personnel de LIMOGES HABITAT,

## ARRETE:

Pour les secteurs d'activités dont il a la charge et sous le contrôle de la Directrice Générale de LIMOGES HABITAT, délégation est donnée à :

## ARTICLE 1:

Monsieur Paul HURAULT, Responsable Sécurité / Equipements techniques, pour :

- viser les documents au titre de la maîtrise d'œuvre dans sa spécialité,
- signer les bons de commande inférieurs à 24 999,99 € HT pour l'exécution des marchés relevant de son domaine d'activité, ainsi que les attestations de TVA à taux réduit

ARTICLE 2 : Cet arrêté annule et remplace tous ceux émis antérieurement.

Spécimen de la signature de Paul HURAULT, Responsable Sécurité / Equipements

techniques

Fait à Limoges, le 02 JANVIER 2024

La Directrice Générale

Céline MOREAU

